

## COMMUNE DE CANDES SAINT MARTIN

### 3/ Affectation de résultat – année 2021

De ces résultats, il y a lieu de procéder à l'affectation, telle que proposée ci-dessous :

➤ Section d'investissement - 1068 affectation résultat excédent fonctionnement :	- 47 453.37 €
➤ Section de fonctionnement - chapitre 002 :	123 616.79 €

Ces résultats seront repris au budget prévisionnel unique 2022.

OUI : 10 – NON : néant – ABSTENTION : néant

### 4/ Approbation du budget prévisionnel unique – année 2022

Présentation et lecture des différents documents remis à chaque conseiller.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 379 057.29 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 1131 243.37 €.

L'investissement comprend en dépenses essentiellement le remboursement du capital des emprunts, le fonds de concours de la collégiale, et les opérations prévues pour l'année 2022 : (ossuaire– collégiale mise en sécurité – alarme Mairie)

OUI : 10 – NON : néant – ABSTENTION : néant

### 5/ Vote des taux

Monsieur le Maire expose que le vote des taux se fera lors d'un prochain conseil municipal, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, les finances publiques n'ont pas encore communiqué les modalités à mettre en place.

### Questions Diverses :

Monsieur le Maire expose la réunion qui a eu lieu le 8 mars 2022 avec les experts en assurance concernant le sinistre des commerces de proximités. Un expert du tribunal était présent pour faire le point sur les faits. Chacun a fourni ses arguments. Des photographies, ont été prises sur le lieu du sinistre, et un compte-rendu contradictoire va être adressé avec des observations. Une réunion sera à nouveau programmée. Une convention a été passée entre la commune de Candes St Martin et la Société AREST qui va chiffrer les travaux pour permettre d'argumenter auprès des assurances. Le dossier avance tout doucement.

**- FLANERIES PIETONNES :** Monsieur le Maire demande à l'assemblée un avis sur le redémarrage des flâneries piétonnes, en sachant que cela été mis dans le budget 2022. Le coût des gardes barrières s'élève à la somme de 1 700 € par l'association ITS de Bourgueil.

Monsieur le Maire rappelle que souvent il faut remplacer au pied- levée les gardes barrières qui sont absents sans prévenir, le dimanche de 14 h à 18 h.

**Après un tour de table,** Monsieur Claude THOMAS refuse de remplacer les gardes barrières estimant que le coût est trop élevé alors que des travaux dans la commune sont en attente et pourraient être faits, notamment le mur de la place de la douve.

**Monsieur Pascal HUET** émet les mêmes arguments, trop de travaux sont à faire sur la commune.

**Monsieur Francis KATCHATOUROFF** ne se projette pas sur le long actuellement en raison de l'instabilité mondiale qui existe actuellement. Demande plutôt d'attendre et de voir en fonction des événements.

**Mégane MONNEAU** est plutôt favorable aux flâneries piétonnes dans le sens où cela permettrait de valoriser notre village « plus beaux villages de France » et apporterait un gain supplémentaire pour nos commerçants.

**Joël RAVENEAU** se propose dans un souci d'économie pour la commune, d'effectuer bénévolement le rôle de « garde barrière » deux dimanche de 14 h à 18 h.

Après débat, Monsieur le Maire va solliciter la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, dans le cadre de la compétence tourisme si une aide financière peut nous être apportée, ainsi qu'auprès des plus beaux villages de France. Réponse sera donnée lors du prochain conseil municipal qui est programmé le 5 avril 2022.

## COMMUNE DE CANDES SAINT MARTIN

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2022 CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** MM. PINAUD Stéphane – Claude THOMAS – Pascal HUET – Mégane MONNEAU – Aurélie DELAPORTE – Joël RAVENEAU – Francis KATCHATOUROFF – Romane HUET -

**Représentés :** Cécile GAUCHER par Stéphane PINAUD – Véronique GAROUX par Francis KATCHATOUROFF

**Absents-excusés :** Eric BREILLACQ

**Secrétaire de séance :** Pascal HUET

Ouverture séance : 19 h 15

**- Approbations du compte rendu du 10 décembre 2021 :**

OUI : 10 – NON : néant – ABSTENTION : néant

#### Présentation des documents budgétaires :

1/ Approbation du Compte de gestion 2021 (comptabilité du trésorier)

2/ Compte Administratif 2021 (comptabilité de l'ordonnateur)

SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANTS FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
DEPENSES 2021	246 056.18 €	DEPENSES 2021	107 694.53 €
RECETTES 2021	286 569.03 €	RECETTES 2021	69 445.63 €
<b>RESULTATS 2021</b>	<b>+ 40 512.85 €</b>		<b>- 38 248.90 €</b>
RESULTATS REPORTES 2020	+ 130 557.31 €	RESULTATS REPORTES 2020	- 9 869.27€
RAR	0		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 140 426.58 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>- 48 118.17 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			
RAR		DEPENSES 2021	30 000 €
RAR		RECETTES 2021	29 335.20 €
		<b>TOTAL</b>	<b>664.80€</b>
<b>1068 AFFECTATION RESULTAT</b>			<b>- 47 453.37 €</b>
<b>002 REPORT</b>	<b>123 616.79 €</b>	001 REPORT RECETTES	- 47 453.37 €

Ces deux documents comptables sont le reflet l'un et l'autre, des écritures comptable de l'année.

**Après avoir élu un président, Monsieur Francis KATCHATOUROFF qui présente le compte administratif 2021.**

**Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal pour le vote.**

OUI : 10 – NON : néant – ABSTENTION : néant

Monsieur le Maire regagne la salle du conseil municipal.

## COMMUNE DE CANDES SAINT MARTIN

Joël RAVENEAU demande que soit revu les critères de distribution des colis de Noël et demande que la commune investisse dans des guirlandes de Noël afin d'embellir le village lors des fêtes de Noël.

Il propose pour les critères des colis de Noël :

- d'avancer l'âge à 75 ans comme le font la plupart des communes.
- d'offrir les colis uniquement aux habitants ayant leur résidence principale à Candes St Martin.

Après discussion, accord de l'assemblée pour prendre ces critères pour l'année 2022.

Pascal HUET : Demande à l'assemblée si quelqu'un a de bonnes notions en informatique pour rédiger un bulletin municipal ?

Monsieur le maire rappelle les dates des élections : 10 avril et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et 12 et 19 juin pour les élections législatives.

La Séance est levée à 21 h 15

Le Maire,

Stéphan PINAUD

